

Titre :

Séminaire de préparation à l'épreuve M1 de l'examen européen de qualification (EEQ) 2027

Personnes concernées

La formation est destinée aux personnes se présentant à l'épreuve M1 de l'EEQ. Pour s'inscrire à cette épreuve auprès de l'OEB, les candidats doivent remplir les conditions requises par l'OEB (cf. le nouveau règlement relatif à l'EEQ, Publication supplémentaire 3 - JO OEB 2024).

Prérequis

La participation à cette formation non diplômante ne nécessite pas de prérequis spécifiques au regard du public auquel elle s'adresse. Les participants doivent toutefois avoir atteint un niveau intermédiaire dans leur préparation à l'examen, c'est-à-dire le niveau atteint après avoir étudié les documents conformément au programme défini dans les dispositions d'exécution.

Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplômes)

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante.

Admission après validation du dossier d'inscription.

Objectifs pédagogiques :

Aider les participants à se préparer à passer l'épreuve M1 de l'EEQ.

Programme / Déroulement**Contenu :**

Le séminaire s'appuie sur les connaissances que les candidats ont démontrées en réussissant l'épreuve F ou suppose qu'ils se situent à ce niveau. Il met l'accent sur le passage de connaissances théoriques à des compétences actives en matière d'argumentation, ainsi que sur l'évolution de concepts de base vers des concepts avancés du droit matériel des brevets. Des thèmes essentiels tels que la nouveauté, l'approche « problème-solution », d'autres exigences de la CBE, la priorité et l'admissibilité des modifications sont approfondis.

Durée : 3 jours (demi-journée du lundi après-midi, journées du mardi et du mercredi, demi-journée du jeudi matin)

Du 16 au 19 novembre 2026

Intervenants :

Les cours sont assurés par des mandataires agréés, travaillant dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus, ou par des agents des instances du premier degré de l'OEB ou des chambres de recours. Ils disposent de profondes connaissances et d'une expérience confirmée dans les procédures devant l'OEB, soit en procédures d'examen et d'opposition, soit en procédures de recours devant les chambres de recours. Une liste détaillée des intervenants en charge de la formation avec leurs références est mise à disposition des participants avant le début de l'action de formation.

Méthodes pédagogiques

- Exercices pratiques (supports conçus par le CEIPI selon le modèle de l'épreuve M1) sous le contrôle d'un tuteur ; discussion des réponses à la lumière des solutions modèle proposées par le CEIPI
- Le travail s'effectue en petits groupes afin de permettre un échange intense entre les participants les intervenants.
- Le séminaire est proposé dans les trois langues officielles de l'Office Européen des Brevets (anglais, allemand, français).

Encadrement pédagogique et technique

- L'accès à la séance en ligne s'effectue via une plateforme pédagogique d'enseignement à distance à définir, grâce à un identifiant et un mot de passe mis à disposition de chaque participant
- Le stagiaire doit disposer d'un équipement technique adapté pour participer à la séance en ligne (notamment ordinateur et WIFI haut débit)

Supports de cours

- Présentations, exercices, examen blanc et solutions modèle du CEIPI

Nature et sanction de la formation

- Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement de compétences. Elle peut donner lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Un questionnaire d'évaluation est remis aux participants à l'issue de la formation afin de mesurer leur satisfaction.

Lieu

En ligne

Frais de participation

1250 €

Renseignements, inscription et accompagnement technique*

Sylvie Kra

Assistante de formation

Tél. : 0033 3 68 85 80 19

e-mail : sylvie.kra@ceipi.edu

* Mme Kra est le référent du CEIPI pour l'accompagnement technique des participants durant la formation à distance, dans la mesure où elle assurera le suivi des séances en ligne et qu'elle pourra être contactée en cas de questions liées à la connexion des tuteurs et participants. Cependant, le CEIPI n'assume aucune responsabilité légale en cas de mauvais fonctionnement de la plateforme utilisée lors des séances en ligne ou de défaut de qualité de débit/de réseau chez les participants ou tuteurs.